

CAPC / Plaine Commune

Habitat

REF : HABITAT2012001

Signataire : VD/NF

OBJET :Signature d'une nouvelle convention d'objectifs avec l'ADIL 93 dans le cadre d'activités de conseil et d'information sur le logement à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu le projet de convention d'objectifs entre la Ville d'Aubervilliers et l'ADIL 93 dans le cadre d'activités de conseil et d'information sur le logement à Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt pour la population d'Aubervilliers d'activités de conseil et d'information sur logement ,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le principe et le contenu de la convention d'objectifs entre la Ville d'Aubervilliers et l'ADIL 93 dans le cadre des activités de conseil et d'information sur logement de l'ADIL 93 à Aubervilliers.

APPROUVE l'attribution d'une subvention annuelle de 5 000 euros TTC à l'ADIL 93 pour la soutenir financièrement dans l'exercice de ces activités.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs

Reçu en Préfecture le : 03/02/2012

Publié le : 02/02/2012

Certifié exécutoire le : 03/02/2012

Le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire
L'Adjoint délégué